

Les gouvernements devraient-ils permettre à un plus grand nombre de courtiers et de conseillers inscrits de transférer leur rétribution à une entreprise non inscrite?

OUI ET CELA SE FAIT EN ASSURANCE-VIE, JE NE VOIS PAS LA DIFFÉRENCE. ET DE PLUS EN PLUS D'ORDRES PROFESSIONNELS LE PERMETTENT.

Les gouvernements devraient-ils permettre aux représentants de courtiers et de conseillers inscrits de se doter de la personnalité morale?

OUI, BEAUCOUP DE PROFESSIONS ONT CE DROIT SAUF NOUS. C'EST UN NON SENS.

Dans l'affirmative, quelle option serait selon vous la plus efficace et la plus équilibrée?

JE PEUX M'INCORPORER MAIS JE CONSERVE MA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE.

Devrait-on envisager d'autres dispositions ou options afin de faire en sorte que la relation juridique entre la personne inscrite et le client soit préservée et que les représentants soient suffisamment encadrés par leur courtier ou leur conseiller inscrit?

EN TERME DE RESPONSABILITÉ, ÇA DOIT ÊTRE COMME SI LA SOCIÉTÉ N'ÉTAIT PAS LÀ.

Avez-vous des inquiétudes ou des commentaires en ce qui concerne les répercussions fiscales ou les obstacles réglementaires associés à chaque option?

AU NIVEAU FISCAL, LES REPRÉSENTANTS SERONT LIBRES DE LE FAIRE S'IL Y A UN AVANTAGE POUR EUX. JE FAVORISERAI L'OPTION LA PLUS SIMPLE QUI AMÈNE LE MOINS DE COÛTS ET DE PAPERASSE.

Avez-vous des inquiétudes ou des commentaires en ce qui concerne les répercussions possibles des options sur la protection des investisseurs?

NON, LA MÊME RESPONSABILITÉ SUIT.

Jean-François G. Labbé, MBA, CFA